



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.  
Le 1<sup>er</sup>Décembre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Montlebon, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 22/11/22

Date d'affichage : 22/11/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 36
- votants : 50

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 127
- procurations : 107
- **nombre total de voix exprimées : 234**

#### Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélié BESCHET, Patrick BOISSENIN, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Martial BOURNEL-BOSSON, David CHATELAIN, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Lucienne HEMLER, François JACQUOT, Christophe JANIN, Raphaël KRUCIEN, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Roland PERROT, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN, François VILLIER.

#### Ont donné pouvoir :

Marie-Paule BRAND a donné procuration à Charles SCHELLE, Hervé CAGNON a donné pouvoir à Régis LIGIER, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Pascal DUFFNER a donné pouvoir à Denis LEROUX, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Cédric BÔLE, Christian MOREL a donné procuration à Roland MARTIN, Joëlle MOUGIN a donné procuration à Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Roland PERROT, Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT, Céline VUILLEMIN a donné pouvoir à Pascal ROUGNON, Christelle VUILLEMIN a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO.

Madame Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

**Objet : 2022-49 : projet de covoiturage Arc Jurassien 2023-2026**

Le dispositif de promotion du covoiturage dans l'Arc jurassien associe 19 partenaires suisses et français. Il promeut le covoiturage dans cette région de moyenne montagne partageant 230 km de frontière franco-suisse. Initié en 2011, il regroupe actuellement plus de 180 entreprises partenaires. Il a permis de porter à 25% la part de covoitureurs dans les entreprises partenaires.

Le Pays Horloger est engagé dans le programme de promotion du covoiturage au sein de l'arc jurassien depuis 2014.

Courant 2022, les partenaires ont engagé une réflexion pour fixer les contours d'un programme qui pourrait courir sur les années 2023/2026. A ce stade, il est proposé d'engager les actions sur l'année 2023. En fonction des résultats enregistrés au terme de l'année 2023 (mobilisation des entreprises, positionnement des différents partenaires...), il sera décidé quelles suites seront à donner sur 2024/2026.

Après échange en commission Transition énergétique et mobilités et en bureau du Parc, il est proposé de valider les orientations proposées pour le futur programme, à savoir :

- Le dispositif a vocation à cibler les déplacements domicile-travail, en particulier ceux ayant une dimension transfrontalière et, à s'ouvrir davantage à la multimodalité.
- Dans cette logique, les actions d'animation sont recentrées sur les entreprises suisses, et pour les impliquer davantage, l'adhésion sera désormais payante.
- Les actions d'animations « historiques » seront reconduites.
- Pour renforcer l'attractivité du dispositif, de nouvelles actions sont ajoutées.
- Certaines actions et prestations seront offertes aux entreprises. D'autres feront l'objet d'un financement partagé. Quelques-unes seront prises en charge intégralement par les entreprises demandeuses, au prix coûtant négocié avec le prestataire retenu.

Il est proposé de reconduire pour 2023 les modalités de pilotage et la structuration générale du dispositif :

- Recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et d'un prestataire en charge des actions de communication dans le cadre d'un marché à bons de commande.
- Portage des contrats de prestation dans le cadre d'un groupement de commande. En 2023 ce groupement serait piloté pour la partie française par le Parc naturel régional du Doubs Horloger en lieu et place du Parc naturel régional du Haut-Jura qui a assuré le portage jusqu'à présent.
- Tenue d'environ trois comités de pilotage par an.

Le budget annuel prévisionnel global du programme a été revu à la baisse pour prendre en compte les engagements de chaque partie sans compromettre ou remettre en cause les principes établis. Il est estimé à 183 000 € TTC sur l'année 2023.

Côté français, le plan de financement prévisionnel du programme est proposé avec la clé de répartition suivante :

- Partenaires français : 46 335 € TTC
  - PNR Du Doubs Horloger – 18 000 € TTC (39%)
  - Pays du Jura (qui prend la suite du PNR du Haut-Jura) – 10 000 € TTC (22%)
  - Pays du Haut-Doubs - 15 000€ TTC (32%)
  - CCPHD – 3 335€ TTC (7%)

Les partenaires français solliciteront l'aide financière du commissariat de massif du Jura à hauteur de 40%.

Le plan de financement du Pays Horloger envisagé est le suivant :

Autofinancement	60%	10 800 €
Subvention Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif du Jura	40%	7 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>18 000 €</b>

Sur ces bases, le projet sera engagé comme suit :

- **Planning financier :**
  - Constitution du dossier de demande de financement auprès du commissariat de massif du Jura : d'ici à janvier 2023
  - Attente retour des notifications pour le nouveau dispositif : mars/avril 2023
- **Planning technique :**
  - Validation de dossier de consultation des entreprises (COPIl décembre) et finalisation des marchés en décembre
  - Constitution du groupement de commande : janvier 2023
  - Engagement des consultations : février 2023
  - Choix des prestataires : mars 2023 (CAO\* du groupement début avril)

Engagement des actions : avril 2023 (COPIL covoiturage) sous réserve de confirmation des co-financements.

**Le comité syndical après en avoir délibéré :**

- valide les modalités de mise en œuvre du programme,
- accepte le transfert de l'animation du dispositif de covoiturage pour la partie française vers le Parc naturel régional du Doubs Horloger
- valide la clé de répartition du financement global du projet, le montant de la participation du Pays-Horloger pour 2023 et le plan de financement de la part du Pays Horloger,
- valide la création d'un groupement de commande entre partenaires français pour la mise en œuvre du programme en 2023 et dont le Pays Horloger sera le chef de file,
- valide la participation du Pays Horloger au groupement de commandes à constituer au travers de la signature d'une convention,
- désigne un membre de la CAO du Pays Horloger pour la participation à la CAO du groupement de commandes du projet : Cédric Bôle
- valide le dépôt d'une demande de subvention auprès du Commissariat de Massif, et à tout autre partenaire financier si l'opportunité s'ouvre à l'avenir
- autorise le Président à signer tous documents afférents à ce projet.

**Opposition : 0**

**Abstention : 0**

**Approbation : 234 voix**

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

